

24H VTT PAR ÉQUIPE **DECATHLON** CHATELAIN - RODEZ **30/09**
01/10
6H VTT SOLO
SÉBAZAC-CONCOURS  **DANS LE CADRE DU**
FESTI BIKE ZAC
Renseignement et inscription : 06.08.51.39.93 / 24hvtffestibikezac@veloclubrodez.fr

REGLEMENT

Dans le cadre du 3^{ème} Festibike'Zac , la Fête du Vélo et des mobilités douces, le comité d'organisation en partenariat avec le Vélo Club Rodez vous propose une épreuve chronométrée de 24h00 VTT par équipe ou 6h00 solo le samedi 30 Septembre 2023,

Article 1 : Lieu et dates

L'épreuve se déroulera au gymnase de la Doline Avenue Tabardel 12740 Sébazac Concourès à 6 km au nord de Rodez du samedi 30 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2023,

Article 2 : Durée de l'épreuve

La durée de l'épreuve est fixée à 24 heures pour les équipes de 4 et à 6 heures pour les solos.

Le départ est donné le samedi 30 septembre à 14h00, la fin de la course intervenant le dimanche 1^{er} octobre à 14h00.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire du départ en fonction de conditions particulières (climatiques, autres...) et/ou d'avancer éventuellement l'heure d'arrivée.

Article 3 : Composition des équipes

Chaque équipe sera composée de 4 pilotes (équipes masculines, équipes dames, ou équipes mixtes) chaque équipe devra s'attribuer un nom, chaque équipe doit désigner 1 capitaine, qui sera le seul interlocuteur auprès de l'organisation.

Les vélos utilisés devront être du type Vélo Tout Terrain, impérativement équipés de roues entre 26 et 29 pouces. Les tandems répondants à ces caractéristiques techniques sont acceptés. **Les vélos à assistance électrique ne sont pas acceptés.**

L'épreuve des 24H par équipe ou 6h solo est ouverte aux athlètes à partir de 16 ans le jour de l'épreuve (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Article 4 : Certificat médical

Les licenciés FFC Élites, Open, Accès, ou **licenciés compétition** :UFOLEP, FSGT et FFTri sont autorisés à participer aux épreuves proposées. Pour les autres concurrents chaque pilote est tenu de fournir lors de l'inscription un certificat médical de moins d'1 an au jour de l'épreuve, ne présentant aucune contre-indication à la pratique du VTT en compétition. Pour les coureurs mineurs, il vous sera demandé une autorisation parentale.

Article 5 : Assurances

L'épreuve se déroule sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'association informe les participants non licenciés FFC qu'une garantie individuelle accident est souscrite par l'organisateur à leur profit, Chaque concurrent devra disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle. Pour les non licenciés FFC et FFTri il sera perçu un supplément d'assurance individuelle de 3 € par pilote.

Article 6 : Hébergement des équipes

Des emplacements sont mis à la disposition des équipes à partir du vendredi 29 septembre à 17h00. Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe sur la zone de campement, sous réserve d'une installation avant le samedi 30 septembre à 13h. Ce véhicule sera évacué après déchargement du matériel et garé sur un parking réservé aux pilotes VTT. L'organisation n'est pas responsable du matériel déposé en amont et pendant l'épreuve.

IMPORTANT :

Chaque équipe coureurs devra s'équiper d'une tente selon les normes ci-dessous :

- Solo et duo tente de 3x3 (les solos peuvent être 2 par tente)
- Équipe de 4 personnes une tente de 6x3 ou 2 tentes de 3x3.

L'organisation n'attribuera pas d'emplacement spécifique. Les premières équipes arrivées sur site auront le choix de l'emplacement, les dernières équipes disposeront des terrains restants. Le choix des emplacements par les participants ne sera pas possible le jour de l'épreuve.

Les emplacements devront être libérés et nettoyés au plus tard le dimanche 1^{er} septembre à 17h. Chaque équipe doit entreposer ses déchets dans des sacs poubelle, ces sacs devant être déposés dans les containers mis à disposition. Les équipes s'engagent à conserver cet emplacement en parfait état durant leur séjour. Les camping-cars ont la formelle interdiction de vidanger sur le site et devront se trouver sur le parking de l'épreuve (parking à l'arrière de la Doline).

L'utilisation de groupes électrogènes et de barbecues est formellement interdite sur le campement.

L'organisation fournira 2 points électriques qui seront situés à la salle de la Doline. Il conviendra à chacun de surveiller son matériel et de ne pas monopoliser les prises plus que de raison. L'organisation ne mettra pas à disposition de rallonges ou matériel de campement (table, chaises, ...). Veillez donc à bien charger vos batteries notamment pour l'éclairage des VTT

Douches (dans la limite de 2 par personnes) et WC seront disponibles sur le site (gymnase) pendant toute la durée de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation subits par les participants sur le campement ou parking.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

Article 7 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement de l'épreuve, la fourniture des plaques de vélo (1 par coureur, prévoir des colliers) et des puces de chronométrage, l'élaboration des classements et la remise des récompenses.

Une restauration « légère » Food Trucks sera disponible sur site au même point de restauration que les spectateurs (donc sans facilité de retrait).

Des animations diverses (salon, animations jeunes, rando VTT et route, course d'orientation, Pumtrack) auront lieu tout au long du week-end voir programme du Festibike'Zac : <https://festibikezac.e-monsite.com/>

Article 8 : Inscriptions - Frais de participation

Capacité d'accueil : 30 équipes (de 4 pilotes) & 50 solos

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la sté de chronométrage Sports'N Connect :

<https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/24784/24hvtv-festibike-zac>

Le paiement se fera par CB uniquement.

L'organisation se réserve le droit de refuser les dossiers lorsque la limite maximale des participants est atteinte.

Les dossiers d'inscription seront pris en compte dans leur ordre d'arrivée, en fonction de la date du paiement électronique et de leur complétude.

L'inscription est individuelle mais l'engagement est collectif pour l'ensemble de l'équipe. La validation de l'ensemble de l'équipe implique que l'ensemble des inscriptions soient validées. Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Un dossier est considéré complet, si et seulement si, il comporte :

- le bulletin d'inscription électronique totalement complété.

- le paiement des frais d'inscriptions, par CB.

*Les copies de licence ou certificats médicaux d'aptitude à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an au jour du début de la compétition doivent être transmises sur le site de l'inscription en ligne au plus tard 1 jour avant l'épreuve. **Si un des certificats médicaux est manquant ou non valide, la participation de l'équipe entière ou de l'athlète pour les solos sera remis en cause ou annulée sans prétendre à un remboursement.***

Le désistement d'une équipe ou d'un coureur ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement des frais d'engagement.

Aucun remboursement n'est possible après l'inscription. Néanmoins, jusqu'au 15 Septembre 2023 inclus, en cas de blessure et sur présentation d'un certificat médical précisant clairement l'interdiction de participation à une épreuve de VTT, un remboursement partiel sera proposé (tarif d'inscription moins 20€ pour le 24H de frais de gestion et de frais déjà engagés). Aucun remboursement ne sera possible après le 15 septembre 2023.

Après inscription, et jusqu'au 29 Septembre 2023, le remplacement d'un coureur déjà inscrit par un autre coureur est possible, sans frais supplémentaires. Pour ce faire, le responsable de l'équipe devra en informer l'organisation à cette adresse : 24hvtvfestibikezac@veloclubrodez.fr

Tarifs : 100 € par équipe (+ x 3 € / pilote non licencié FFC assurance individuelle)

25 € par pilote solo (+ x 3 € / pilote non licencié FFC assurance individuelle)

Article 9 : Annulation / Interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, ou d'impossibilité de disposer des infrastructures, avant ou pendant l'épreuve, l'organisation se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre celle-ci. Les équipes seront dédommagées de leurs frais d'engagement moins les dépenses engagées. Cette répartition sera faite équitablement entre les participants.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation. En cas de nécessité d'interrompre l'épreuve, le classement sera établi à partir des pointages relevés à l'heure de l'interruption.

Article 10 : Règlement de la compétition

Le classement général sera fait sur le plus grand nombre de tours effectués en 24 heures (6h pour les solos). En cas d'égalité sur le nombre de tour, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question. Le classement se fait sur le nombre de tours effectués, que l'équipe soit allée au bout des 24h de course ou pas.

Après 24H de course, plus aucune équipe ou solo ne repart pour un autre tour.

L'ordre sur la grille de départ sera réalisé selon l'ordre de validation des inscriptions.

Le parcours sera matérialisé par de la rubalise et sera ouvert aux reconnaissances, exclusivement à pied ou à VTT, entre 10h00 et 13h00 le samedi 30 septembre 2023. Ce parcours ne sera pas éclairé la nuit. L'utilisation d'un système d'éclairage avant et arrière (rouge obligatoirement) entre 20h00 et 7h00 du matin est obligatoire. Le nombre de tours effectués entre chaque relais est libre. Il est impératif d'effectuer le parcours avec son vélo (dessus, en le poussant, ou en le portant).

Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévue à cet effet. Le passage de relais dans la zone prévue à cet effet sera vérifié à l'aide du dispositif électronique de chronométrage. Les relais effectués en dehors de la zone prévue à cet effet entraineront l'exclusion immédiate de la course.

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne, pour être comptabilisé comme un tour effectué par l'équipe. Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée. L'assistance extérieure (spectateur, mécanicien, coéquipier, etc....) sera interdite sur le circuit. L'assistance mécanique extérieure pourra être effectuée uniquement après le passage du témoin à un de ses coéquipiers.

L'absence de passage aux points de contrôle intermédiaires ne permettra pas de valider le tour.

Le port du casque rigide est obligatoire.

Chaque concurrent a obligation à porter secours à un participant ayant un problème de santé et à en prévenir l'organisation.

Les plaques de numéro doivent rester visibles.

Le matériel de chronométrage est confié nominativement à chaque équipe-coureur. Il ne doit en aucun cas être porté par une autre personne non inscrite dans l'équipe. En cas de perte de la puce électronique, un dédommagement de 50€ sera demandé à l'équipe ou athlète.

Le classement sera diffusé en direct sur écran et accessible sur le site du chronométreur <https://sportimers.com/>

Des contrôles inopinés électroniques et visuels seront effectués par des commissaires sur le parcours. Tout contrevenant à ce règlement, toute tricherie constatée (coupe du parcours, assistance extérieure, comportement antisportif ou dangereux vis à vis de ses adversaires, etc) entrainera automatiquement la mise hors-course de toute l'équipe incriminée.

Les réclamations éventuelles seront à déposer par le capitaine auprès de la direction de la course.

Article 11 : Le Circuit

Le circuit est en parti composé de chemin et portions goudronnées fermées à la circulation. Sa distance est de 6,930 km avec un dénivelé de 93m environ. Le circuit empruntant est disponible sur Garmin connect



Article 12 : Classements et prix

Les classements suivants seront établis :

24H VTT – Podium à 14H30 le dimanche 1^{er} octobre 2023

=> Podium scratch des 3 premières équipes toutes catégories confondues ayant réalisées le plus grand nombre de tour.

=> Podium de la première équipe féminine de 4 athlètes

=> Podium de la première équipe masculine de 4 athlètes

6H SOLO VTT – Podium à 20h30 le samedi 30 septembre 2023

=> Classement des 3 premières solo féminines

=> Classement des 3 premiers solo masculins

=> Classement de la première équipe toutes catégories confondues du challenge entreprise

=> Challenge du meilleur tour (solo ou équipes)

Des bons d'achat DECATHLON seront remis aux lauréats (validité France)

Article 13 : Droit à l'image et RGPD

Les organisateurs informent les participants que des prises de vues (photographies, vidéos) seront réalisées durant l'épreuve. Leur consentement à la diffusion de ces images est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part auprès de l'organisation. L'organisateur informe également les athlètes qu'ils pourront recevoir des mails des partenaires de l'organisation.

Article 14 : Charte Environnementale

Les grands événements sportifs peuvent, comme toute activité humaine, avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Il apparaît nécessaire de réduire à minima cet impact négatif voire de l'inverser.

Conscients de cette responsabilité et du rôle d'exemplarité, le Vélo Club Rodez organisateur du 24h VTT Festibike'Zac choisit de s'inscrire concrètement dans une dynamique ambitieuse d'éco-responsabilité.

NOS ENGAGEMENTS

- 50 % minimum d'alimentation responsable.
- La mise en place de poubelles avec tri sélectif à différents endroits de l'événement
- L'utilisation d'éco-cup
- L'inscription en ligne pour éviter l'impression de papiers
- 100 % des sites naturels respectés.
- 100 % des sites dédiés au public, accessibles aux personnes en situation de handicap.

Tout est mis en œuvre pour garder le lieu de la manifestation propre. Nous comptons sur vous pour en faire de même.

Article 15 : Vols, dégradations et casse

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve. Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve entraînant des dégradations de son matériel ne pourrait entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisateur.

Article 16 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 15 septembre 2023. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.

Article 17 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.